

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Message ONU
Conférence de presse du 22 mars 1982

DECLARATION DU CONSEILLER FEDERAL PIERRE AUBERT
CHEF DU DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

Mesdames et Messieurs, je ne suis pas venu devant vous dans l'idée de vous présenter un exposé sur les relations de la Suisse et des Nations Unies. Vous avez eu la possibilité de lire le Message concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU, texte qui est l'expression de la volonté même du Conseil fédéral et qui sera l'amorce - je l'espère - d'un large débat sur les objectifs de notre politique étrangère et de sécurité. Le but de notre politique étrangère - le maintien de notre indépendance - est permanent, de même que notre neutralité et la politique de solidarité et de coopération internationale qui en est le corollaire, mais cette politique s'applique dans un monde en pleine mutation. La Suisse n'est plus confrontée à des problèmes européens seulement. Qu'elle le veuille ou non, elle doit concevoir sa politique dans un cadre mondial.

Il y a trois mois, le 21 décembre 1981, je vous ai expliqué les raisons qui ont conduit le Conseil fédéral, après mûre réflexion, à proposer aux Chambres fédérales d'approuver l'adhésion de notre pays à l'Organisation mondiale. Le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion que l'adhésion sert les objectifs de notre politique étrangère et qu'elle est compatible

- 2 -

avec notre statut et notre politique de neutralité. La Suisse membre de l'ONU maintiendra ce statut et poursuivra cette politique de neutralité. Le Conseil fédéral le déclarera expressément avant l'adhésion.

L'adhésion n'est pas un saut dans l'inconnu. Elle est l'aboutissement d'un long processus vers l'universalité de nos relations extérieures et d'une collaboration toujours plus étroite avec l'ONU. Elle est à la fois un acte de solidarité avec la communauté internationale et un moyen d'assurer la défense de nos intérêts nationaux. Dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante entre les Etats et les peuples, la Suisse n'a plus de raisons valables d'être le seul pays à rester volontairement en dehors de l'ONU. Celle-ci s'est d'ailleurs considérablement transformée depuis sa création en 1945 et est devenue universelle à tous les égards, tant par sa composition que par les tâches qui lui sont confiées. C'est au sein de l'ONU que se traitent désormais tous les grands problèmes qui se posent à l'humanité.

Certes, la Suisse participe déjà à cet effort, mais elle ne peut le faire que d'une façon incomplète et sporadique. L'universalité de l'ONU - et le fait que nous demeurions le seul Etat de quelque importance qui en reste volontairement à l'écart - rend notre tâche toujours plus difficile. Membre de l'ONU, la Suisse pourrait faire valoir ses propres vues sur certaines questions politiques importantes et apporter d'utiles contributions dans les domaines de l'économie, du commerce, de la coopération au développement ainsi que dans les questions humanitaires et sociales, des droits de l'homme et de la codification du droit international. Comme elle l'a fait maintes fois déjà dans diverses conférences, la Suisse exprimera clairement son opinion en se fondant toujours sur des critères objectifs, tels que l'application du droit international, le respect des droits

- 3 -

de l'homme et des valeurs fondamentales de notre société. Je vous rappelle aussi que l'Assemblée générale joue un rôle de plus en plus central dans toute la coopération internationale. Membre de l'ONU, la Suisse pourrait donc renforcer sa position au sein de la communauté internationale. A cet égard, notre statut d'observateur n'est plus suffisant et se dégrade.

Avant de vous donner la parole, permettez-moi de vous apporter quelques brèves indications concernant la suite des travaux parlementaires et l'information des citoyens.

Il appartient désormais aux Chambres fédérales d'étudier la question, d'organiser leurs travaux à leur convenance et de se prononcer en toute liberté. Vous savez que c'est le Conseil national qui examinera en premier lieu le Message. Une Commission ad hoc de 31 membres, dirigée par le président de la Commission des affaires étrangères, le Conseiller national Walter Renschler, siégera le 1er juin pour la première fois. Le Conseil des Etats traitera donc l'affaire après le Conseil national. Il a désigné sa Commission des affaires étrangères, élargie à 15 membres et présidée par M. Josef Ulrich. Je ne puis donner d'autres précisions quant au calendrier car, encore une fois, c'est une affaire qui est entre les mains du Parlement. Ne m'interrogez donc pas sur la date de la votation populaire. Le Conseil fédéral ne pourra la fixer que lorsque les Chambres auront achevé leurs travaux.

En ce qui concerne l'information, je puis vous assurer que le Conseil fédéral est conscient de l'importance de cette question. J'espère que le Message, qui a été conçu pour être la base d'une information objective sur les Nations Unies,

- 4 -

fera l'objet d'une discussion approfondie et suscitera l'effort de réflexion dont j'ai parlé. A cet égard, la diplomatie multilatérale devient un instrument de notre politique étrangère toujours plus important.

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a décidé de rétablir la Direction des organisations internationales à partir du 1er mai 1982, telle qu'elle existait jusqu'en 1977. Je précise qu'il ne s'agit en fait pas de la création d'une nouvelle direction, mais d'un retour à l'organisation antérieure qui s'est avérée - expérience faite - plus adaptée à l'importance et au caractère "sui generis" de la diplomatie multilatérale. Une des premières tâches du nouveau Directeur, l'Ambassadeur Brunner, sera de choisir un collaborateur qui sera responsable pour les questions d'information et lui sera directement subordonné.

Est-il besoin de le dire, la question de l'adhésion n'est pas une affaire réservée à l'administration ou aux cercles politiques et universitaires traditionnels. Ces derniers sont toutefois un relais tout naturel entre le Conseil fédéral et le citoyen suisse. Celui-ci sera appelé à se prononcer sur un problème de politique étrangère important en vertu des compétences qui lui sont accordées par la Constitution. Il a donc une responsabilité car - que nous le voulions ou non - l'attitude du peuple suisse sera considérée comme l'acceptation ou le rejet de la coopération internationale.

Je tiens à souligner que mon Département n'entend pas se livrer à une information qui serait conçue dans un esprit de politique partisane ou de propagande. Nous ne chercherons pas à projeter l'image d'une ONU idéale ou abstraite qui n'existe pas. Même lorsque nous nous engagerons dans la campagne référendaire proprement dite - une fois la date de la votation fixée - et que nous intensifierons nos efforts d'information,

- 5 -

nous montrerons, cartes sur table, les qualités et les imperfections des Nations Unies, qui sont le reflet d'un monde divisé et en mutation. Nous expliquerons les possibilités et les limites de la coopération internationale, à une époque caractérisée par un climat de méfiance et de violence accrues. Nous montrerons le rôle - modeste mais utile - que la Suisse peut jouer à l'ONU, qui n'est pas autre chose, en définitive, que la forme institutionnalisée de la communauté internationale. Ce faisant, j'ai toute confiance dans l'esprit de modération et le bon sens du peuple suisse.

Il me paraît nécessaire en conclusion de souligner que le Conseil fédéral porte sur l'ONU un jugement positif fondé sur une longue expérience. Le peuple suisse comprendra aussi - en raison de son expérience fédéraliste notamment - que tout processus de décision et toute solution durable demandent de la patience et du temps sur le plan international plus encore que sur le plan national, car l'ONU n'a pas de pouvoirs propres si ce n'est celui de la persuasion et de la négociation. Il n'en reste pas moins que cet effort de compromis et de rapprochement des points de vue pour laborieux qu'il soit est aussi nécessaire sur le plan universel que sur le plan national et qu'aucun Etat ne peut s'en dissocier.